

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 06 JUILLET 2017 A 20H00

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 06 juillet à vingt heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 30/06/2017

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien - BORDEAU Dominique - André LAUNAY - TOURATIER Tony – DURAND Katia

Excusés : - FERRE Sylvie - LANDAIS Linda - ROUEIL Samuel

Secrétaire de séance : Sandrine GUENERY

1. Procès-verbal de la séance du 09/05/2017

Le procès-verbal de la séance du 09 mai 2017 est approuvé par les membres présents.

2. Réhabilitation et extension de la salle communale : désignation d'un maître d'œuvre suite appel d'offre – Délibération n°37-2017

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2017 approuvant le lancement de l'appel d'offre pour la désignation d'un maître d'œuvre, dans le cadre de la réhabilitation, l'extension de la salle communale,

Vu le Code des Marchés publics et notamment les articles 26-II et 28,

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour la désignation d'un maître d'œuvre, dans le cadre de la réhabilitation, l'extension de la salle communale. Pour ce faire une procédure de consultation a été lancée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet de l'AMF 53 achats publics, www.achatspublics53.org, du 12 mai au 13 juin 2017, et sur l'hebdomadaire « Le Haut Anjou » le 12 mai 2017, pour une remise des plis le 13 juin 2017 avant 12 heures.

Le dossier de consultation était remis sur demande préalable auprès de la commune, sous format numérique, ou papier, à titre gracieux.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 1- Examen des compétences, références et moyens de l'équipe : 40%
- 2- Planning des études : 30%
- 3- Forfait de rémunération : 30%

La commission d'appel d'offre a procédé à l'ouverture des plis le 21 juin 2017 ainsi qu'à une étude approfondie.

Le Maire présente le tableau d'analyses des offres aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, l'extension de la salle communale à :

➤ **Couleurs d'Anjou, 43 avenue Jean Joxé 49100 ANGERS**

Montant HT : 26 900 €

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux

3. Adhésion à Mayenne Ingénierie

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la création entre le Département, les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée *Mayenne ingénierie* dont le Conseil départemental de la Mayenne a approuvé le projet de statuts lors de la session du 6 mars 2017.

Conformément à l'article L 5511-1 du *Code général des collectivités territoriales*, *Mayenne Ingénierie* créée sous forme d'un Établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- ***L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.***

À cette fin, *Mayenne Ingénierie* a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

Les statuts de *Mayenne Ingénierie* prévoient que le Conseil d'administration, présidé par le Président du Conseil départemental de la Mayenne, soit composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Maires et Présidents d'EPCI des collectivités adhérentes.

Le siège de cette agence est fixé à l'Hôtel du Département à Laval.

Le montant de l'adhésion pour une commune de moins de 500 habitants s'élève à 100 €.

Dossier de présentation en pièce annexe

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer pour le moment.

4. Eglise : devis Gougeon pour restauration de l'installation campanaire

M. le Maire informe le conseil municipal que la société GOUGEON de Villedomer a effectué l'entretien et la vérification annuelle des cloches de l'église le 11 mai dernier.

Le battant de la cloche 2 est trop dur et creuse la cloche aux points de frappe. Pour sauvegarder et préserver la cloche, la société GOUGEON suggère de remplacer le battant par un autre battant BOLLEE conçu à la forge. Par ailleurs le moteur de la cloche 1 a beaucoup de difficultés à partir, il est conseillé de le changer.

Un devis est joint en annexe pour la restauration de l'installation campanaire.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite au devis de la société GOUGEON.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'orgue dans l'église ne fonctionne plus, peut être en raison d'un orage. L'assurance Groupama va être contactée.

5. Mairie : devis Prampart plancher salle du conseil municipal

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Prampart de Marigné-Peuton pour la dépose de la sous face du plancher de la salle du conseil municipal par le sous-sol.

Il s'élève à 750.00 € hors taxe, compris évacuation des déchets.

M. BELLEY fait part que la sous face du plancher doit être retirée pour pouvoir analyser l'état du plancher et envisager ensuite les travaux à réaliser.

Décision :

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis de M.PRAMPART et de charger les employés des services techniques de démonter la sous face du plancher.

6. Groupement de commande marché public voirie : résultats appel d'offre

M. le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise PIGEON TP Loire Anjou agence de Renazé, entreprise retenue dans la cadre du groupement de commandes pour le marché de travaux de voirie avec les communes d'Amboigné, Laigné, et Peuton. (Référence délibération n°35-2017).

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire €	Montant Hors taxe
Point à temps : Exécution de reprofilages localisés en GNT A0/20 et d'un revêtement bicouche à l'émulsion de bitume dosée à 69%	T	28	611.53	17 122.84 €
			Montant HT	17 122.84 €
			TVA 20 %	3 424.57 €
			Montant TTC	20 547.41 €

Une réception de travaux sera effectuée avant paiement de la facture.

7. Opération Argent de poche

L'opération argent de poche se déroulera du 17 juillet au 04 août.

Cinq jeunes de la commune sont intéressés. Ils effectueront dix matinées chacun sur cette période.

L'encadrement sera effectué par l'agent communal et le maire.

Travaux prévus :

- cerclage et réalisations de panneaux.

- travaux dans l'atelier municipal, déménagement avant bétonnage du sol.

- réfection des toilettes publiques.

Les membres du conseil municipal sont également sollicités pour encadrer les jeunes.

8. Questions diverses :

Commission aménagement terrain de loisirs :

Présentation par André Launay du projet d'aménagement de la zone humide, réalisé par Emeline Guais, du Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon.

Tracé de chemin retenu bleu ciel sur le plan.

La commission composée de membres du conseil municipal sera également composée de quelques habitants de la commune.

Il y a lieu de faire chiffrer les travaux y compris l'abattage des arbres qui pourraient être pris en charge par la commune.

Dominique Bordeau va s'occuper de contacter les propriétaires du champ voisin.

Arbre en fête en 2018 à Peuton, 18 mars. 500 à 600 personnes attendues.

Festivités rganisées par le Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon.

Propositions : Etablir une relation entre l'arbre et l'eau. Proposer des ateliers.Imaginer un circuit pédestre.

Solliciter les associations de la commune pour la logistique, des barnums...

Pièce de théâtre et film à diffuser le jour de la fête.

Prochaine réunion de préparation en septembre.

Entretien des bermes et des haies Chemin de Huloup : Le chemin bien que n'appartenant pas à la commune mais est entretenu depuis des années par la commune. A partir de ce jour, la commune n'entretiendra plus ce chemin appartenant à M.DEMAS. Un courrier sera transmis à M.GUAIS et à M.DEMAS afin de les en informer.

Point sur les haies dans le bourg : Une haie appartenant à la commune, dans le prolongement du mur d'habitation de M.FAUCHARD, n'a pas été taillée pour la laisser pousser à hauteur du mur.

Les haies dans le carrefour route de Simplé et à la sortie des lagunes masquent la visibilité. Elles seront taillées prochainement dans le cadre de la sécurité routière.

Illuminations : Rencontre avec M.LECELLIER du Comptoir des Illuminations (LCI). Un traineau sera installé place de l'église, à la place du traineau devant la mairie, un gros paquet cadeau blanc et bleu avec un nounours dessus à la place devant la mairie. Un rideau sera mis en place autour de l'église. Les cordons lumineux appartenant à la commune vont être restaurés par LCI

Evacuation eaux usées : Un tuyau d'évacuation des eaux usées en provenance des toilettes publiques est bouché par des racines. L'entreprise Bouvier Bricaud, spécialisée dans le vidange de fosses a filmé à l'intérieur du tuyau. Des travaux vont être réalisés pour remédier au problème.

Convention scolaire avec Quelaines Saint Gault. Suite à une réunion avec la mairie de Quelaines, Mme le Maire a transmis un courrier pour dénoncer la convention scolaire. Une nouvelle convention sera proposée à la rentrée scolaire prochaine.

Roland Meignan informe le conseil municipal que le calculateur du tracteur est tombé en panne. Il a contacté Groupama et contrairement à ce qui avait été dit, les réparations ne seront pas prises en compte.

Tony Touratier fait part que les trottoirs dans la première tranche du lotissement du Roquet n'ont jamais été réalisés.

Séance levée à 22 heures 45